

Zeitschrift:	Le Tracteur et la machine agricole : revue suisse de technique agricole
Herausgeber:	Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture
Band:	20 (1958)
Heft:	10
Rubrik:	32ème rapport annuel : pour la période allant du 1er juillet 1957 au 30 juin 1958 [suite]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



32^{ème} Rapport annuel

de l'Association suisse de propriétaires de tracteurs

pour la période allant du 1er juillet 1957 au 30 juin 1958
(suite, pour la 1ère partie, voir le no 9/58)

13. Education routière des conducteurs de tracteurs et accroissement de la sécurité du trafic

Nous avons poursuivi nos efforts tendant à accroître la sécurité sur les routes. À part les manifestations des sections mentionnées au tableau 2, l'action lancée par nos soins en 1955 pour engager les agriculteurs à mieux **signaliser de nuit les véhicules agraires** a été continuée. Le nombre des dispositifs réfléchissants cédés à prix réduits jusqu'à fin juin 1958 s'est élevé à 66'632 unités. La quantité vendue l'année précédente à pareille époque atteignait le chiffre de 59'456, ce qui fait que 7'176 dispositifs réfléchissants ont pu être écoulés au cours du présent exercice.

Nous espérons que les efforts que représentent l'action en question, ainsi que l'œuvre de vulgarisation entreprise de façon générale dans le périodique et dans les numéros supplémentaires 3a, 6a et 9a/58 déjà mentionnés, auront permis de prévenir plusieurs accidents et d'éviter du même coup des souffrances tant morales que physiques à des familles d'agriculteurs. Le cours-démonstration du Sentenhof, à Muri (Argovie), aura certainement contribué aussi dans une large mesure à empêcher des accidents. Nous souhaitons vivement que ce cours soit organisé également par toutes nos sections et puisse donner ainsi de nouveaux résultats utiles. La conduite des tracteurs par les jeunes sur les routes fréquentées représente un danger que les chefs d'exploitation et les employés agricoles sous-estiment encore trop souvent, malheureusement. Un important travail d'information devra être entrepris à cet égard durant l'hiver. Le tableau 4 ci-dessous permet de constater que nos efforts, de même que ceux de la Section de la prévention des accidents de l'IMA, n'ont pas été vains. En le consultant, il faut tenir évidemment compte du tableau 6, qui fournit des indications sur l'augmentation du parc suisse des tracteurs agricoles.

Tableau 4
Tracteurs impliqués dans les accidents routiers
Tracteurs agricoles

Année	Effectif total	Tracteurs impliqués	En % par rapport à l'effectif	En % par rapport au total des accidents
1946*	14'700	293	2,00	0,89
1947*	16'000	301	1,88	0,68
1948*	17'400	320	1,84	0,66
1949*	18'600	277	1,49	0,55
1950*	19'500	323	1,66	0,55
1951	19'000	238	1,25	0,37
1952	21'971	287	1,31	0,41
1953	24'229	297	1,22	0,40
1954	24'894	311	1,25	0,38
1955	29'709	381	1,28	0,44
1956	33'149	357	1,07	0,47
1957	36'998	360	0,97	0,47

*) Y compris les tracteurs industriels.

Tracteurs industriels

1951	1'008	137	13,6	0,21
1952	1'027	190	18,5	0,28
1953	1'118	182	16,5	0,24
1954	1'106	181	16,4	0,22
1955	1'149	208	18,0	0,24
1956	1'174	165	15,0	0,22
1957	1'106	136	12,3	0,17

Au 30 septembre 1957, on dénombrait en Suisse 668'238 véhicules à moteur (non compris les tracteurs agricoles). Les différents genres de véhicules motorisés ont été mêlés dans les proportions suivantes aux 76'591 accidents de la route enregistrés en 1957:

Tableau 5

Objets impliqués en Suisse dans les accidents routiers *)

	1956	1957
Chemins de fer	182	177
Tramways	1'144	1'132
Cars ou autobus	854	785
Voitures automobiles	38'743	39'803
Camions automobiles	6'969	6'700
Tracteurs agricoles	357	360
Tracteurs industriels	165	136
Motocyclettes	7'491	7'288
Scooters	3'541	3'706
Vélos à moteur	1'650	2'073
Bicyclettes	7'366	7'214
Chars	401	341
Charrettes à bras	83	84
Piétons	5'734	6'078
Traîneaux de sport	83	52
Animaux	465	484
Divers	150	178
<hr/>		
Total	75'378	76'591

*) Non compris les accidents ayant causé uniquement des dégâts matériels inférieurs à 200 francs.

Nous terminons ce paragraphe en priant instamment tous nos sociétaires de ne pas se relâcher dans les efforts qu'ils font pour accroître aussi bien la sécurité routière que la sécurité d'emploi des machines agricoles en général. Nous adressons de sincères remerciements aux nombreux conducteurs de tracteurs connus et inconnus qui donnent à la question de la sécurité l'importance qu'elle mérite et ne négligent pas de faire tout ce qui est en leur pouvoir dans ce domaine.

14. L'entretien des tracteurs et des autres machines agricoles

Nul n'ignore que l'entretien des machines laisse passablement à désirer dans beaucoup d'exploitations agricoles. Il y a des années que notre organisation s'efforce avec plus ou moins de succès d'éveiller davantage de compréhension de la part de nos membres pour cette importante question. Dans cet ordre d'idées, le secrétariat central rassemble depuis janvier 1957 une documentation devant servir de base à une **campagne de propagande** pour l'entretien correct des machines agricoles, campagne qui sera lancée pendant l'hiver 1958/59 en accord avec la commission technique.

A ce propos, nous nous faisons un plaisir de rappeler que la première **station d'entretien pour machines agricoles (STAMA)** a été mise en service au domaine du Sentenhof, à Muri (Argovie), à la fin de septembre 1957. Cette réalisation est le fruit de deux années d'efforts. Nous remercions Monsieur Ineichen de l'œuvre de pionnier éminemment utile qu'il vient d'accomplir en créant la première STAMA de Suisse. Si nous sommes bien renseignés, deux autres stations semblables auraient été également créées en Suisse orientale par des artisans. Remarquons à ce propos qu'on ne peut s'attendre à ce que cette idée des STAMAS fasse son chemin du jour au lendemain. Il faudra pour cela du temps et de la persuasion.

15. La benzine agricole

Nous avons indiqué dans le dernier rapport annuel que Monsieur Holenstein, conseiller fédéral, avait institué une commission à l'effet d'étudier la possibilité d'abaisser les frais de production de l'agriculture et que l'on avait notamment suggéré à ce propos de réduire les droits de douane sur la benzine utilisée à des fins agricoles. Au début d'avril 1958, la Division de l'agriculture du D.E.P. nous demanda d'établir un rapport sur le traitement spécial dont jouissent les carburants employés pour des buts agricoles dans les pays voisins. Comme notre documentation dans ce secteur particulier datait en partie de l'année 1952, nous avons prié la Confédération européenne de l'agriculture (C.E.A.) de procéder à une **enquête**. Celle-ci fit apparaître que l'Allemagne, la France et l'Italie prévoient une réglementation spéciale, l'Allemagne pour le gasoil, la France pour la benzine, le pétrole et le gasoil, l'Italie pour le pétrole et le gasoil. En mai 1958, nous avons répondu à la Division de l'agriculture pour lui rendre compte des résultats de cette enquête et avons répété à cette occasion les propositions que firent précédemment les représentants de l'agriculture au sujet de la procédure à suivre dans la question des ristournes. Nous remercions sincèrement la CEA, à laquelle nous sommes affiliés, comme on le sait, d'avoir entrepris l'enquête en question. Mais nous tenons à adresser aussi des remerciements à la Division de l'agriculture, qui semble se montrer plus réceptive à l'égard des requêtes présentées par les milieux agricoles depuis qu'elle se trouve sous une nouvelle direction.

16. Les mesures de contingentement et les droits de douane frappant les tracteurs agricoles

L'arrêté fédéral du 28 mars 1958 a supprimé les mesures de contingentement qui frappaient les tracteurs agricoles importés, en même temps qu'il a augmenté les droits d'entrée sur ces machines, qui passent ainsi de 20 fr. à 100 fr. par 100 kg. Cet arrêté mettait un point final à des discussions qui avaient duré des mois. En se faisant une opinion sur la situation qui résulte de ces nouvelles dispositions légales, il ne faut pas perdre de vue que l'agriculture demande elle-même des droits protecteurs vis-à-vis de certains produits concurrentiels de l'étranger. Aussi les fabricants suisses de tracteurs auraient-ils de la peine à admettre qu'on leur refuse le droit d'être aussi protégés dans une certaine mesure par l'aug-

mentation des tarifs douaniers. D'un autre côté, on ne peut demander actuellement à l'agriculture qu'elle s'accorde d'une nouvelle hausse des frais de production. Il coule de source que la levée des restrictions à l'importation aura pour conséquence de faire monter les prix. Actuellement, c'est-à-dire au moment où ces lignes sont écrites, nous savons qu'un modèle de tracteur a déjà subi une augmentation de prix de 1000 fr. et d'autres firmes suivront le mouvement au cours des prochains mois. Il restera alors à voir si la promesse faite par les services fédéraux compétents sera tenue. On nous a en effet assuré qu'une réduction des droits d'entrée pourrait être décidée dès l'instant où il serait prouvé que les prix des tracteurs auraient augmenté. D'autre part, le comité directeur et le comité central se déclarent résolument opposés aux licences d'importation prévues.

(à suivre)

LE TRACTEUR et la machine agricole

Rédaction: R. Piller, Brougg/Argovie.

Administration: Secrétariat central de l'Association Suisse de Propriétaires de tracteurs, Hauptstr. 12, Brougg/Arg.. Case postale 210. Téléphone (056) 4 20 22. Compte postal VIII 32608 (Zurich).

Règle des annonces: Annonces Hofmann, Steinmaur/Zch., Téléphone (051) 94 11 69.

Prix de l'abonnement: frs. 7.— par an Gratuit pour les membres de l'Association Parait tous les mois

Imprimerie et expédition: Schill & Cie., Lucerne.

Droit de reproduction réservé.

Le réputé profil **Firestone**
SUPER ALL TRACTION

garant d'une force de traction supérieure, d'une grande longévité et d'un roulage sans secousses

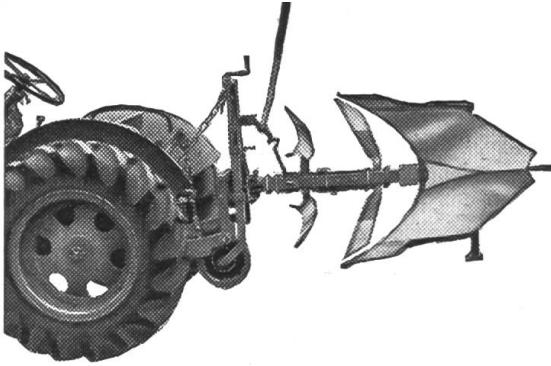
livrable maintenant aussi pour

**Jeep et
Landrover**



Un produit
de qualité

Firestone



ALTHAUS - TURNUS

la charrue portée d'avenir pour tracteur avec relevage à trois points.

Faites transformer votre charrue brabant en une charrue portée munie du déclencheur de sûreté.

Prix très avantageux et sous toute garantie.
Demandez notre prospectus spécial.



PFLUGFABRIK ERSIGEN TEL. (034) 32163
FABRIQUE DE CHARRUES

Il est avantageux de faire la vidange soi-même

.. surtout avec l'excellente huile



Vous serez sûr d'avoir une huile de premier ordre, de qualité constante, qui protège votre moteur au maximum. En outre, vous réaliserez une économie appréciable, ce produit étant importé et vendu directement. Demandez une offre.

HASLE-RUEGSAU
Tél. (034) 35855

W. Blaser+Co

DUNLOP



PROMOTEUR de l'équipement pneumatique des véhicules agricoles

DUNLOP GENÈVE-ZURICH

**AU
O
W
E**

ANTI-FREEZE

l'antigel de radiateur efficace avec ses additifs garantit à votre tracteur et auto une circulation sûre pendant la saison froide.

Pas de risque de rouille

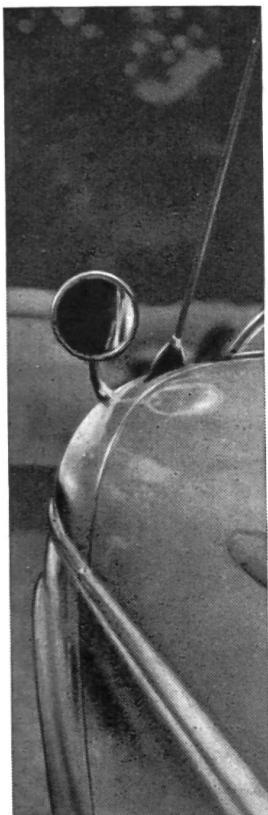
Pas de corrosion du métal de radiateur

Pas d'influence nuisible sur le caoutchouc

Livrable à des conditions favorables par votre atelier de réparation ou par le fabricant

**ADOLF SCHMIDS ERBEN SOCIETE ANONYME
BERNE**

Téléphone (031) 2 78 44



Il est indéniable que...

un rétroviseur supplémentaire facilite la visibilité vers l'arrière ce qui vous donnera une impression de sécurité.

Une bonne batterie, sur laquelle, en tout temps, vous devez pouvoir compter, vous assurera de même toute sécurité dans le trafic automobile d'aujourd'hui.

Pensez-y, lors de l'achat d'une batterie.



la batterie de confiance

ORIGINAL

RÖBER

PETKUS

Trieurs-sélecteurs à céréales, colza, pois, graines forestières, etc. en tête du progrès depuis 40 ans.

Mais attention: Tous les trieurs Petkus ne sont pas d'authentiques Röber!

Les derniers modèles, à aspiration, travaillent vraiment sans poussière.

Complétés par un désinfecteur Röber, ils forment l'installation insurpassée, conçue pour les grandes exploitations, les groupements de sélectionneurs, associations agricoles, moulins, commerces de grains.

Demandez une documentation à
l'Agence générale
Téléphone 031 / 66 12 01



Nous équipons
les avions à réaction
suisses.
Pour votre voiture aussi,
seul le meilleur
est suffisant!



Electrona S.A., Boudry/NE

Téléphone (038) 6 42 46

Fabrique d'accumulateurs



A vendre

pour cause de cessation d'exploitation du domaine un tracteur

Hurlimann D 300

en parfait état de marche, avec herse accouplée au moteur.

Prix fr. 4'000.—. S'adresser à
Vve. Lucie Tétard, Vallon/FR
téléphone 037/6 72 91.

Maison progressiste d'importation de tracteurs et machines agricoles (marque de réputation mondiale) offre situation d'avenir à

Technicien / Commerçant

désirant prendre des responsabilités et doué pour l'organisation. Les intéressés pouvant correspondre en français/allemand/anglais, auront la préférence. Age minimum: 30 ans. Situation bien rétribuée avec caisse de retraite.

Les offres avec photo, curriculum vitae, spécimen d'écriture et copies de certificats sont à adresser à

MAVEG S.A.
Bienne, 135, rue des Prés